



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayе
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Délibération N°20260407

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
17 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice 41
Présents 37
Votants 40

Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,

MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, Mme PASQUIER Vanessa, **MM.** HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, **membres suppléants**.

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

OBJET : DEFINITION DU NOMBRE DE COMMISSIONS THEMATIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2026, portant adoption des statuts de la communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille ;

Considérant que le conseil communautaire peut constituer des commissions de travail, d'étude de projets, dont le nombre et les objets ne sont pas règlementés. Elles émettent des avis à caractère purement consultatif et sans aucun pouvoir de décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de constituer les 11 commissions thématiques suivantes :
 - Santé
 - Finances
 - Développement économique et mobilité
 - Environnement – transition énergétique et écologique – Agriculture – Gens du Voyage.
 - Tourisme- Communication, Culture et Sport
 - Chemin de randonnées
 - Voirie
 - Travaux bâtiments et espaces verts
 - Action Sociale-Familles et Solidarité
 - Convention territoriale globale
 - Urbanisme (PLUi SCOT) - Habitat

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,

BRANJONNEAU Thierry



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS